

## Réunion du Conseil Municipal du 07 février 2025

### 1 – Création d'un poste d'adjoint technique non permanent pour accroissement temporaire d'activité

M. Le Maire propose de créer un emploi contractuel en CDD pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet (25h/semaine) du 01 avril 2025 au 28 novembre 2025 inclus, au grade d'adjoint technique territorial, au 1<sup>er</sup> échelon et fait part de la candidature de Madame Langelier. Le Conseil Municipal autorise la création de ce poste et, considérant que Mme Langelier est déjà formée à cet emploi, autorise M. Le Maire à procéder à son recrutement.

### 2 - Remise de loyers commerciaux

Le conseil décide d'accorder une remise de 6 mois pour le loyer professionnel du restaurant « L'Ecurasien » (hors logement et caution) compte tenu du démarrage de son activité en basse saison.

### 3 - Zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables

Le conseil qui a déjà délibéré sur ce point le 14/12/2023 maintient la même position sur le développement des zones AENR. Un courrier en ce sens sera envoyé à la chambre d'agriculture, la Préfecture, la communauté de Communes et ses communes membres.

### 4 – Création d'un poste de rédacteur (secrétaire de mairie)

Suite aux mesures prises pour revaloriser le métier de secrétaire de mairie, Mme LAYE peut être intégrée au grade de rédacteur par promotion interne. Il faut, pour cela créer le poste correspondant. Le conseil décide de créer un poste de rédacteur 35h à compter du 01/04/2025.

### 5 – Assainissement collectif : détermination d'un volume forfaitaire de 50 m3 applicable aux clients sans compteur SAUR

M. Le Maire propose d'appliquer, à compter du 01/03/2025, un volume forfaitaire de 50 m3 aux habitants d'Ecuras **sans compteur SAUR** qui bénéficient de l'assainissement collectif (concerne 2 habitations 1 au bourg d'Ecuras et 1 à Rairie).

### 6 – Orientations budgétaires 2025

- ✓ nouvelles réserves incendie villages « Les Boins » et « Le Maine Boyer »
- ✓ réfection toiture église - travaux sur bâtiments : scie Saumon
- ✓ achèvement des travaux assainissement collectif village « La Borderie »
- ✓ travaux sous les halles (dallage et murs) - dallage salle d'exposition du bourg
- ✓ travaux de voirie
- ✓ réfection peinture salle des aînés - travaux logements communaux
- ✓ finitions travaux cimetière

### 7 – Amortissement des biens acquis entre le 01/11/N et le 31/12/N

L'amortissement devant être fait au prorata temporis, Monsieur le Maire propose que pour les subventions d'équipement versées (204...) et les biens acquis entre le 01 novembre N et le 31 décembre N, l'amortissement commencera à partir du 01/01/N+1. Le conseil valide.

### 8 – Ouverture de crédits avant le vote des budgets

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ouvrir des crédits pour permettre d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025. Il précise que pour le budget d'assainissement, il s'agit des montants prévus au plan de financement initial pour pallier à d'éventuels « travaux supplémentaires et imprévus ». Il propose :

**Budget principal** Chapitre 21 – Article 2111 (acquisitions de terrains) = 1 000 €

**Budget assainissement** La Borderie article 2313 = 17 703 € et article 2315 = 42 706 €. Le conseil valide.

La séance est ouverte à 20h30 et levée à 23h20.

LE MAIRE  
Denis DONNAR

